

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6078>



Retour de vacances : les personnels mis en difficulté.

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: lundi 2 novembre 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

En ce jour de rentrée, un hommage à Samuel Paty doit être organisé, mais le ministre de l'Education Nationale a choisi par un changement de consignes de ne pas offrir à la communauté éducative des conditions de mise en œuvre convenables.

Il avait préalablement annoncé que les deux premières heures de la journée seraient banalisées pour permettre aux enseignants d'organiser l'hommage à Samuel Paty. On sait que ce type de travail est délicat et que certains enseignants notamment les collègues d'histoire-géographie ou de philosophie ont beaucoup à apporter pour que l'hommage soit riche et construit. Pour faire cela, il aurait fallu retarder les transports scolaires afin que les établissements qui en dépendent, puissent mettre en place ce temps d'échange sans avoir à gérer les élèves.

Vendredi, le ministre est revenu sur son annonce et a conseillé d'organiser l'hommage sous forme d'une lecture d'un texte de Jean Jaurès passablement et étrangement tronqué suivie d'une minute de silence : un hommage en catimini et à géométrie variable. Pour le SNES 58, c'est inacceptable et indigne. Car même si certains établissements ont choisi lorsqu'ils l'ont pu, de maintenir l'organisation initialement annoncée, dans beaucoup l'inconstance ministérielle a conduit à affaiblir ce temps d'hommage le limitant aux élèves et enseignants qui ont cours. En une période où défendre la liberté d'expression et la laïcité est indispensable, on aurait pu attendre un peu plus constance et de soutien.

Autres éléments de mise en difficulté des personnels, les incohérences du protocole sanitaire national. Celui-ci pousse à éviter le brassage des élèves en cours alors que les mêmes élèves sont brassés dans les transports scolaires et déjeunent en nombre à la cantine sans masque avec une distanciation sociale peu maintenable. Ces incohérences compliquent singulièrement le travail des enseignants.

Le ministre multiplie les messages de communiquant et les images pour les médias, mais semble peu se préoccuper des personnels. Ainsi :

- l'information concernant les personnels vulnérables qui ne doivent pas reprendre aujourd'hui n'a pas été diffusée par l'institution.
- de nombreux établissements n'ont pas aujourd'hui les masques qui doivent remplacer les masques DIM (retirés en raisons des risques de toxicité).

L'un des premiers devoirs d'un employeur est de garantir la sécurité de ses personnels et des conditions de travail sereines, mais ce n'est visiblement pas la priorité du ministre.